



## Comité Technique Spécial Départemental du 25 janvier 2022

### *Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire*

#### Contexte général

Ce Comité Technique Spécial Départemental de préparation de rentrée se tient quelques jours après la grève massive du 13 janvier 2022, à l'appel de toutes les organisations syndicales. Fait encore plus inédit : les personnels d'encadrement se sont aussi engagés dans le mouvement. C'est tout le système « Éducation Nationale » qui craque et qui dit stop. Cette colère s'explique par la gestion de la crise sanitaire, plus que chaotique par le ministère de l'Éducation Nationale. Mais elle est surtout l'expression du rejet par les personnels de la méthode Blanquer. En se mettant massivement en grève, les personnels ont exprimé cette colère : celle de voir leur métier dénaturé, leur dignité professionnelle foulée aux pieds par le ministre. Ils ont aussi rappelé leurs revendications, en particulier un plan pluriannuel de recrutement et une revalorisation salariale digne de ce nom, loin des maigres mesures du Grenelle. Cette mobilisation a reçu un écho favorable dans l'opinion publique : parents et journalistes ont pris conscience de l'ampleur de la détérioration du Service Public d'Éducation. Celle-ci est due aux politiques publiques menées depuis 30 ans qui ont affaibli l'École Publique. Quant à celles du quinquennat qui s'achève, elles ont accéléré la sape des fondations. En effet, en 5 ans, 7 900 emplois ont été supprimés dans les collèges et les lycées alors que les effectifs élèves augmentaient de 17 000.

Pour la rentrée 2022, 440 emplois sont soustraits aux académies. Mais pour masquer cette réalité, le ministère affiche, qu'en moyens d'enseignement, le Second degré bénéficiera de 1 615 équivalents temps plein supplémentaires. Mais ces moyens d'enseignement supplémentaires ne sont pas des postes. Ce sont des stagiaires, qui effectueront soit un mi-temps, soit un temps complet. Ce sont, à nouveau, des heures poste transformées en heures supplémentaires, ce qui conduit, à une intensification du travail et à une dégradation des conditions de travail pour toutes et tous. Et enfin, c'est le recours accru aux contractuel.le.s, alors que les rectorats ne parviennent déjà pas à recruter celles et ceux dont ils ont besoin pour assurer aux élèves les cours auxquels ils ont droit. Cette nouvelle suppression d'emplois, qui s'accompagne de la suppression de 30 emplois d'agents administratifs, va contribuer à la dégradation des conditions d'exercice des différents métiers de l'Éducation ainsi qu'à la détérioration des conditions d'apprentissage pour les élèves. À eux seuls, la création de 300 emplois de CPE et de 50 emplois d'infirmiers ou d'assistants sociaux ne suffiront pas à combler les besoins.

La politique de sape du Service Public d'Éducation se poursuit donc. Pourtant, avec la crise sanitaire, les inégalités sociales, déjà fortes, se sont creusées. Ce sont des moyens humains dont l'École a besoin pour prendre en compte les besoins réels, présents et à venir, des élèves. La FSU réaffirme son exigence d'un plan pluriannuel de création massive d'emplois dans tous les métiers de l'Éducation. La FSU demande que sans attendre un collectif budgétaire soit envisagé pour rétablir des conditions de rentrée dignes en 2022.

Pour la rentrée 2022, la Vendée voit sa dotation progresser de 22 ETP en moyens d'enseignement : 12 pour les collèges et 10 pour les lycées pour une prévision d'effectifs de + 303 élèves (source rectorale). Mais quelle est leur nature ? Postes ? Supports pour des contractuels ? Supports pour des stagiaires ? HSA ?

On observe que la dotation implantée dans les établissements progresse de 88 heures, par rapport à l'an dernier à la même date. Il s'agit d'heures poste car 165,5 HP supplémentaires ont été déployées, tandis que 77,5 HSA ont été retirées. Il est donc prévu à ce stade la suppression de l'équivalent de 4,30 ETP HSA. Mais ce recul est loin de compenser la forte augmentation constatée en janvier 2021 : + 456,50 HSA, soit l'équivalent de 25,36 ETP HSA. Par conséquent, la part encore importante des HSA aura, probablement dans certains établissements, des effets délétères.

C'est donc dans ce contexte, plus favorable que l'an dernier, que se posent les conditions de la montée en charge des 2 établissements ayant ouverts à la rentrée 2021 : le collège Jacqueline Auriol à Challans et le lycée de Saint Gilles Croix de Vie, ainsi que l'ouverture du nouveau lycée d'Aizenay. Ouvrir le 16<sup>ème</sup> lycée public, c'est faire progresser la double réponse de service public et de proximité dans notre département. Il s'agit d'une création nette qui aura un impact sur des lycées publics existants (De Lattre, Mendès-France, Rosa Parks à la Roche sur Yon), compte tenu des modifications des aires de recrutement. Dans ce cas, qu'en sera-t-il en termes de carte scolaire : transferts de postes (suppression/créations) et créations nettes et des incidences sur les personnels ?

Dans les collèges, les prévisions arrêtées par le Rectorat prévoient une stagnation des effectifs (-3 élèves). Si cette prévision se réalisait, cela marquerait une rupture dans la progression continue, depuis 2005, des effectifs dans les collèges vendéens. Pour accueillir un nombre d'élèves équivalent, la DHG implantée dans les collèges en janvier 2022 augmente de 253,50 h. 56 h permettent l'ouverture de 2 classes de plus que l'an dernier à la même date. Ces moyens supplémentaires alloués aboutissent à une stagnation du H/E (hors ULIS et EGPA) : 1,5097 comparativement à l'an dernier au mois de janvier. Le reste des moyens attribués aux collèges, 197,50 h, vient renforcer l'accueil des élèves à besoins particuliers. Ainsi, les 4 divisions supplémentaires de SEGPA créées afin de pouvoir accueillir des élèves scolarisés auparavant à l'EREA sont reconduites, ce qui augmente ainsi les capacités d'accueil sur certains niveaux. Les créations de l'ULIS au collège Jacqueline Auriol et du demi-poste UPE2A au collège Paul Langevin des Sables, décidées en juillet 2021, sont régularisées pour la rentrée prochaine. Une nouvelle ULIS ouvrira au collège Paul Langevin, ainsi qu'un dispositif d'autorégulation (DAR) au collège Corentin Riou de Moutiers les Mauxfaits. Sur le secteur de la Roche, le demi-poste supplémentaire de l'UPE2A au collège Renoir, renforcé par 9h en juillet 2021, sera supprimé, mais une UPE2A verra le jour au collège Herriot. Cette mesure permettra probablement une meilleure répartition des élèves allophones et des élèves non ou peu scolarisés antérieurement. La FSU se félicite de ces régularisations et ouvertures de dispositifs qui confirment son analyse d'un déficit sur notre département dans l'offre due aux élèves en situation de handicap et aux élèves allophones nouvellement arrivés. Cependant, elle tient à rappeler que la création de ces dispositifs doit s'accompagner pour les établissements les accueillant d'une dotation horaire permettant de réaliser des inclusions dans de bonnes conditions, en évitant que celles-ci ne viennent surcharger davantage les classes. Enfin, à la lecture des dotations allouées aux collèges mises au regard des effectifs prévus, il semblerait qu'une attention particulière ait été accordée à 2 établissements classés REP.

Dans les LEGT (hors Post Bac) sont attendus 284 élèves de plus à la rentrée (source rectorale). La dotation implantée en janvier 2022 augmente de 256 h par rapport à janvier 2021. Elle permet de financer la croissance démographique attendue, la montée en puissance du lycée de Saint Gilles Croix de Vie et l'ouverture du lycée d'Aizenay. Mais les moyens supplémentaires alloués ne permettent pas au H/E de progresser. Il est stable à 1,4556 en janvier 2022 contre 1,4575 en janvier 2021. Cependant, il reste inférieur à ce qu'il était avant la mise en œuvre de la Réforme du Lycée à la rentrée 2019.

Dans les LP/SEP, une légère augmentation du nombre d'élèves est attendue (+ 35 source rectorale) ce qui ramènerait les effectifs à ce qu'ils étaient à la rentrée 2020. La dotation qui leur est allouée progresse de 188 h par rapport à celle de janvier 2021. L'essentiel est consacré à la montée en charge de la SEP du lycée de Saint Gilles.

Tout comme dans les collèges, on observe qu'une attention particulière a été portée dans les lycées sur l'accueil des élèves à besoins particuliers. En effet, l'ouverture de l'ULIS Pro du lycée Couzinet de Challans et le renforcement de la Mast de Rosa Parks en y implantant 9h supplémentaire, décidés en juillet 2021, sont régularisés pour la rentrée 2022. De plus, on note la création d'une 2<sup>ème</sup> ULIS au lycée Rosa Parks à la Roche sur Yon.